

Documents nécessaires pour contracter mariage

I/ Pour le futur époux

- Copie de la carte d'identité Nationale
- Extrait d'acte de naissance original ne dépassant pas 20 jours en double exemplaires arabe et français
- Certificat médical prénuptial
- Extrait d'acte de décès de l'ex-épouse pour les veufs
- Attestation d'entrée à la religion musulmane délivrée par monsieur le « Mufti de la République » auprès du 1er ministère
- Certificat de capacité de mariage délivré par les services consulaires de leurs pays à Tunis pour les noms Tunisiens
- Deux photos

II/ Pour la futur épouse

- Copie de la carte d'identité Nationale ou du passeport
- Extrait d'acte de naissance original ne dépassant pas 20 jours en double exemplaires
- Certificat médical prénuptial
- Extrait d'acte de décès de l'ex-époux pour les veuves
- Certificat de capacité de mariage délivré par les services consulaires de leurs pays à Tunis pour les noms Tunisiens
- Une photo

Observations :

Ces documents doivent être déposés au service de l'état civil une semaine avant la date du contrat de mariage accompagnés de deux copies des cartes d'identités des deux témoins